Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Produit : FDC Inflation Part I
Initiateur : Financière de la Cité
Code ISIN : FR001400CC16
https://www.financieredelacite.com
Appelez le +33(0)1 53 93 38 30 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Financière de la Cité en ce qui concerne ce document d'informations clés. La Financière de la Cité est agréée en France sous le n° GP05000034 et règlementée par l'AMF.

Date de production du document : 23/01/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

Durée de vie du fonds : Le fonds est créé pour 99 ans à compter de sa création, soit jusqu'au 14 octobre 2121. La société de gestion peut procéder dans certaines circonstances détaillées dans le règlement du fonds à sa dissolution.

Objectifs : FDC Inflation a pour objectif d'obtenir, sur un horizon de 3 ans, une performance annualisée nette de frais supérieure à celle de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) hors tabac de la Zone euro, calculé sous forme de référence quotidienne d'inflation, et majoré de 3%, par une allocation d'actifs diversifiée entre différents types d'actifs financiers, en fonction de l'étude des canaux de diffusion de l'inflation dans l'économie. Cet indicateur est un objectif, les latitudes d'investissement peuvent conduire le fonds à s'écarter à la hausse comme à la baisse de cet indicateur.
Concernant les obligations, le gérant dresse des perspectives de l'évolution de différentes grandeurs économiques (inflation, croissance, masse monétaire, indicateurs financiers, etc.), complétée par un suivi des paramètres techniques d'évolution des taux et des points morts d'inflation (différence entre le taux réel d'une obligation indexée et le taux nominal d'une obligation nominale de maturité résiduelle comparable). Afin d'exposer le portefeuille à l'évolution de l'inflation, il choisit en priorité sur la courbe les obligations indexées sur l'inflation dont les valorisations lui paraissent les plus attractives en termes de point mort et de sensibilité aux variations des taux réels. Il pourra diversifier cette poche obligataire par des obligations à taux variable, voir nominales à taux fixe si les anticipations d'inflation lui apparaissent trop élevées. L'exposition du fonds au risque obligataire variera entre 0 et 100% et sera au maximum de 200% de par le possible recours aux dérivés. Dans le cadre de sa stratégie obligataire, le FCP sera autorisé à investir sur des titres hauts rendements ou non notés à hauteur de 25%, la note retenue étant la « mieux-disante » des trois agences de notation Standard&Poors, Moody's et Fitch. La sensibilité au risque de taux du portefeuille sera comprise entre 0 et 7.
Concernant le portefeuille d'actions, le fonds est investi dans des actions (et titres assimilés), émises par des entreprises internationales des pays de l'OCDE de grande capitalisation (> 5 MdUSD), cotées sur des marchés réglementés et en fonctionnement régulier. Les critères de sélection d'une société reposent principalement sur des niveaux de valorisation, de croissance, de rentabilité au regard de ceux de ses pairs ainsi que sur sa capacité d'indexation de sa valeur à l'inflation, qu'elle soit obtenue par le biais de la valorisation de sa production (société extractrice de matières premières) ou par le biais de l'indexation implicite de ses revenus (foncière, concessionnaire), par la structure de ses actifs (sociétés à faible intensité capitalistique, offrant peu de prise à l'inflation) et par la récurrence des sources de revenus de la société (biens de consommation par exemple). Le fonds n'a toutefois pas de spécialisation sectorielle. L'exposition du fonds au risque actions sera au maximum de 60%.
Le fonds pourra également investir de 0 à 10% de son actif en parts et actions d'OPCVM de droit français ou étranger, notamment spécialisés dans le secteur des matières premières. Dans ce cadre il pourra investir dans des ETF (Exchange Traded Funds). Le fonds pourra investir de 0 à 10% de son actif en actions d'entreprise de petites et moyennes capitalisations.
Le fonds pourra intervenir sur les instruments dérivés classiques traités sur des marchés organisés ou de gré à gré ; ces instruments dérivés pourront être utilisés dans le but de couvrir ou d'exposer une partie du portefeuille sur les risques actions, taux, change. Le Fonds pourra avoir recours à ces dérivés dans la limite de 100% de l'actif. L'exposition globale du fonds pourra être portée à 200% de l'actif pour les taux et sera au maximum de 100% pour le change et de 60% pour les actions.
Le fonds comporte un risque de change pour le porteur de parts résident de la zone euro.

L'indicateur de référence est l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) hors tabac de la Zone euro, calculé sous forme de référence quotidienne d'inflation. FDC Inflation est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.
Le résultat net et les plus-values nettes du FCP sont capitalisés. Autre catégorie de parts du fonds : part R. L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un rachat chaque jour ouvré. Les demandes de souscription rachat sont centralisées chaque jour ouvré à 11 heures chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative quotidienne), le règlement étant effectué en J+2.

Investisseurs de détail ciblés : Ce fonds est destiné à une clientèle professionnelle et non professionnelle recherchant une durée de placement de trois ans ou plus. Ils doivent disposer de la connaissance et de l'expérience leur permettant d'appréhender les principales caractéristiques et risques de ce fonds et être en capacité de supporter un risque de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination des "US person".

Dépositaire : BNP Paribas SA

Le prospectus du fond et les derniers documents annuels et semestriels sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Financière de la Cité, 30 avenue de l'Opéra, 75002 Paris. Ces documents sont disponibles en français. D'autres informations et notamment les derniers prix des parts sont disponibles sur le site www.financieredelacite.com ou à défaut sur le site www.quantalys.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE

1	2	**3**	4	5	6	7

<---------->
Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans.



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que votre investissement dans le fonds génère une moins-value importante.

Période de détention recommandée : 3 ans

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risques importants non pris en compte dans l'ISR : Risque lié aux dérivés : le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes. Risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence au cours des 7 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

SCENARIOS **Période de détention recommandée : 3 ans** **Exemple d'investissement : 10 000 €**		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 075,37 €	6 674,07 €
	Rendement annuel moyen	-49,25 %	-12,61 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 192,09 €	10 226,11 €
	Rendement annuel moyen	-8,08 %	0,75 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 107,58 €	11 031,22 €
	Rendement annuel moyen	1,08 %	3,33 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 238,49 €	13 519,74 €
	Rendement annuel moyen	22,38 %	10,57 %

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre le 30/11/2025 et le 23/01/2026.

Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans le produit entre le 31/08/2016 et le 31/08/2019.

Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le produit entre le 31/10/2019 et le 31/10/2022.

Que se passe-t-il si Financière de la Cité n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la SGP, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

L'investissement dans un fonds de placement n'est pas garanti ou couvert par un système d'indemnisation.

Que va me coûter cet investissement ?

Il est possible que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que :
- au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) et pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 € sont investis

COÛTS AU FIL DU TEMPS	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	496,39 €	708,05 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,00 %	2,40 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,95 % avant déduction des coûts et de 0,55 % après cette déduction.

Il est possible que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer : 4,00 % du montant investi. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	Coûts d'entrée maximum prélevés : 4,00 % de la valeur de votre investissement.	400,00 €
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé quelle que soit la date de sortie du produit	0,00 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation	Coûts prélevés chaque année par la société de gestion pour gérer les investissements : 0,84 % de la valeur de votre investissement par an.	80,64 €
Coûts de transactions	Coûts encourus lors des achats et ventes des investissements sous-jacents au produit : 0,16 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	15,75 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats et commissions d'intéressement	20% maximum de la surperformance dès lors que la performance depuis le début de l'exercice dépasse la performance de l'indicateur de surperformance, même en cas de performance négative, et si aucune sous-performance passée ne doit encore être compensée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0,00 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans. Elle est définie en fonction du profil d'investissement de ce fonds.

L'investisseur pourra racheter ses parts selon les modalités précisées dans la rubrique Objectifs de ce document. Nonobstant en cas de rachat avant la période de détention recommandée le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription sera plus élevé. Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant la période de détention recommandée. Dans des circonstances exceptionnelles, votre droit à demander le rachat de votre investissement peut être suspendu.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation peut être adressée à la Financière de la Cité au 30 avenue de l'opéra, 75002 Paris ; à l'adresse courriel investisseurs@financieredelacite.com ou peut être transmise par l'intermédiaire du site internet www.financieredelacite.com.

Autres informations pertinentes

Ce fonds a recours à un mécanisme de valeur liquidative ajustée ou swing pricing dont les dispositions sont définies dans son prospectus.

Les documents légaux tels que le prospectus ou le dernier rapport annuel ainsi que la politique de rémunération sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site www.financieredelacite.com. Les performances passées du fonds et les scénarios de performance précédents sont également disponibles sur le site www.financieredelacite.com.